

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2017/79

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-sept et le mardi 31 octobre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 25 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
Mme MOURTEROT donne procuration à Mme CLAVIER
M. COURTIE donne procuration à M. CASADEBAIG
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. SARTHE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION D'EMPLOIS

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT



Suite à la tenue des commissions administratives paritaires des catégories B et C du 26 septembre 2017, il convient d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte des changements de situations liés aux avancements de grade et promotions internes pour lesquels un avis favorable a été émis par ces 2 commissions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,
Vu les avis favorables des commissions administratives paritaires du 26 septembre 2017 relatives aux avancements de grade et promotions internes,
Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer les postes nécessaires aux nominations.

Il est proposé les modifications suivantes dans le tableau des effectifs :

- > à compter du 1^{er} aout 2017 :
 - Création de 1 poste : - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Suppression de 1 poste - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Création de 2 postes : - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Suppression de 2 postes : - Adjoint technique
- > à compter du 15 novembre 2017 :
 - Création de 1 poste : - Technicien principal de 2^{ème} classe
 - Suppression de 1 poste : - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Création de 3 postes : - Agent de maîtrise
 - Suppression de 3 postes : - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le rapport entendu, **Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à ces nominations,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

